Commune mixte de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, www.courchapoix.ch
Secrétariat communal Tél. 032 438 88 54 admin.com@courchapoix.ch
Mairie Tél. 032 438 83 97 mairie@courchapoix.ch

Procès-verbal n° 85

Assemblée communale du lundi 23 novembre 2026

à 20 h dans la salle communale de Courchapoix.

Cette assemblée communale a été convoquée par le journal officiel n° 40 du 12.11.2026, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. **Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2026.**
2. **Présentation du projet de renforcement secteur ST Les Lammes. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 50'000.-- pour la réalisation des travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.**
3. **Prendre connaissance et approuver les tarifs des prestations du Service électrique de Courchapoix (SEC).**
4. **Budgets de l'exercice 2027.**
   a. **Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.**
   b. **Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la commune, de la bourgeoisie et du service électrique.**
5. **Divers.**

Monsieur le président des assemblées PC ouvre la séance à 20 h et salue les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- DW
- TD

Il y a 17 personnes présentes sur les 377 ayants droits de notre commune.

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée communale comme présenté.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2026

Le procès-verbal de l'assemblée du 29.06.2026 n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée et il demande de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire le procès-verbal de l'assemblée communale du 29.06.2026.

2. Présentation du projet de renforcement secteur ST Les Lammes. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 50'000.-- pour la réalisation des travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

Rapporteur : JG.

JG apporte quelques explications concernant ce point en diffusant une présentation.

La présentation est annexée au procès-verbal.

Le président des Assemblées demande s'il y a des questions et ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées invite à procéder au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité, sans avis contraire le crédit d'investissement de CHF 50'000.-- pour la réalisation des travaux du secteur ST Les Lammes et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

3. Prendre connaissance et approuver les tarifs des prestations du Service électrique de Courchapoix (SEC).

Rapporteur : JG.

Le rapporteur présente les tarifs du SEC.

Concernant la mise en place de coffrets de chantiers, le tarif forfaitaire serait de CHF 800.-- pour six mois. Pour les dépassements de cette durée, le montant de CHF 30.-- par mois serait facturé.

Pour la mise en place de contrôles IPE des installations photovoltaïques, l'émolument serait de CHF 175.--.

Concernant les autres points, ils sont inchangés.

OK demande si les installations existantes sont touchées. JG répond que c'est uniquement les nouvelles installations qui rentrent dans ce cadre.

PC demande s'il faut payer cet émolument deux fois en cas d'installation incorrecte. JG répond en indiquant que l'émolument en pareil cas serait facturé une seule fois.

Aucune autre intervention n'étant demandée, PC invite l'assemblée à procéder au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire les tarifs des prestations du Service électrique de Courchapoix (SEC)

4. Budgets de l'exercice 2027.

Rapporteur : CB.

a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

La caissière, CB, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2027. La quotité d'impôt 2.15 reste inchangée. Pour les taxes, il n'y a pas de changement et pour les détails, voir le document annexé.

b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la commune, de la bourgeoisie et du service électrique.

Les budgets sont présentés par la caissière, CB.

Budget communal, déficit prévu de CHF 7'625.-- pour un montant de charges de CHF 1'897'740.-- et des rentrées pour CHF 1'890'115.--.

Budget bourgeoisie, bénéfice prévu de CHF 887.-- pour un montant de charges de CHF 22'530.-- et des rentrées pour CHF 23'417.--.

Budget électricité, bénéfice prévu de CHF 1'688.-- pour un montant de charges de CHF 411'212.-- et des rentrées pour CHF 412'900.--.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des questions.

Aucune autre intervention n'étant formulée, PC invite l'assemblée à procéder au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité, sans avis contraire, le budget communal, la quotité d'impôt, les taxes communales, le budget bourgeois et le budget du service électrique

5. Divers.

MK indique qu'un citoyen s'est approché du groupe d'animation, pour savoir si un apéritif serait organisé en lien avec la fermeture du magasin à la fin de l'année, pour remercier les époux L. PC déclare que le magasin ferme à la fin du mois de novembre. CJ ajoute que quelque chose sera fait au niveau des autorités communales et cela sera discuté entre les membres du conseil communal.

PC passe ensuite la parole à Madame le Maire CJ, qui présente ses meilleurs vœux aux personnes présentes. Le président remercie les conseillers et les employés pour leur engagement.

Aucune intervention n'étant demandée, le Président des assemblées remercie les participants pour leur présence, leur souhaite une excellente semaine et lève la séance à 20 h 30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE COURCHAPOIX

PRESIDENT	SECRETAIRE
Pierre-André Clivaz	Stève Chételat

Annexe (s) :

- Taxes 2027

- Présentation du projet de renforcement secteur ST Les Lammes. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 50'000.-- pour la réalisation des travaux et donner compétence au Conseil communal pour sa consolidation.

- Prendre connaissance et approuver les tarifs des prestations du Service électrique de Courchapoix (SEC).

TAXES 2027 :

	2027	*2026*
Revenu et fortune	2.15	*2.15*
Taxe immobilière	1.12 ‰	1.12 ‰
Taxe des digues	0.40 ‰	0.40 ‰
Cadastre	0.50 ‰	0.50 ‰
Taxe des chiens	CHF 50.-- le premier CHF 80.-- dès le deuxième	*50.--* *80.--*
Prise des souris	Jusqu'à CHF 200.-- par personne CHF 1.--	*1.--*
Taxe des chemins	CHF 25.-- par hectare CHF 10.-- / contribuable dès 20 ans	*25.-- / ha*
Vacations	Prix de l'heure CHF 30.--	*30.--*
	Journée CHF 240.-- ½ journée CHF 120.--	*240.--*
	Séance CHF 40.--	*40.--*
	Heure de tracteur CHF 40.--	*40.--*
Evacuation et traitement des eaux : Taxe de raccordement		
26 ‰ de la valeur officielle		
Evacuation et traitement des eaux : Taxe de base		
Volume annuel m3/an		
0 à 55	CHF 65.--	*65.--*
56 à 500	CHF 80.--	*80.--*
501 à 1'000	CHF 195.--	*195.--*
1'001 à 3'000	CHF 420.--	*420.--*
3'000 à 5'000	CHF 1'095.--	*1'095.--*
Plus de 5'000	CHF 2'225.--	*2'225.--*
Evacuation et traitement des eaux : Taxe de consommation		
Volume annuel m3/an		
0 à 55	CHF 1.40	*1.40.--*
56 à 500	CHF 1.15	*1.15.--*
501 à 1'000	CHF 0.95	*0.95.--*
1'001 à 3'000	CHF 0.70	*0.70.--*
3'000 à 5'000	CHF 0.50	*0.50.--*
Plus de 5'000	CHF 0.25	*0.25.--*

Evacuation et traitement des eaux : Taxe d'élimination des boues		
Par installation	CHF 1'000.--	*1'000.--*
Evacuation et traitement des eaux : Taxe quantitative d'élimination des boues		
Par m3	CHF 40.--	
Ordures : taxe de base		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	CHF 104.--	*104.--*
Ménage de 2 personnes	CHF 208.--	*208.--*
Ménage de 3 personnes	CHF 248.--	*248.--*
Ménage de 4 personnes et plus	CHF 312.--	*312.--*
Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.		
Usine	CHF 1'100.--	*1'100.--*
Artisans 1)	CHF 130.-- artisans et activité commerciale	*130.--*
Artisans 2)	CHF 210.-- Magasin d'alimentation, restaurant	*210.--*
Exploitants agricoles et autres	CHF 60.--	*60.--*
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :		
Sac de 17 litres	CHF 1.10	*1.10*
Sac de 35 litres	CHF 2.15	*2.15*
Sac de 60 litres	CHF 3.85	*3.85*
Sacs de 110 litres	CHF 7.30	*7.30*
Inhumations :		
Pour un enterrement	CHF 1'250.--	*1'250.--*
Dépôt d'une urne sur une tombe	CHF 250.--	*250.--*
Crémation avec dépôt d'urne dans le columbarium	CHF 1'250.-- + gravage de la plaque	*idem*
Concession pour 20 ans	CHF 100.--	*50.--*
Concession renouvellement pour 10 ans	CHF 100.--	*50.--*

Accepté à l'assemblée du 23.11.2026

SEC
Service électrique
2825 COURCHAPOIX

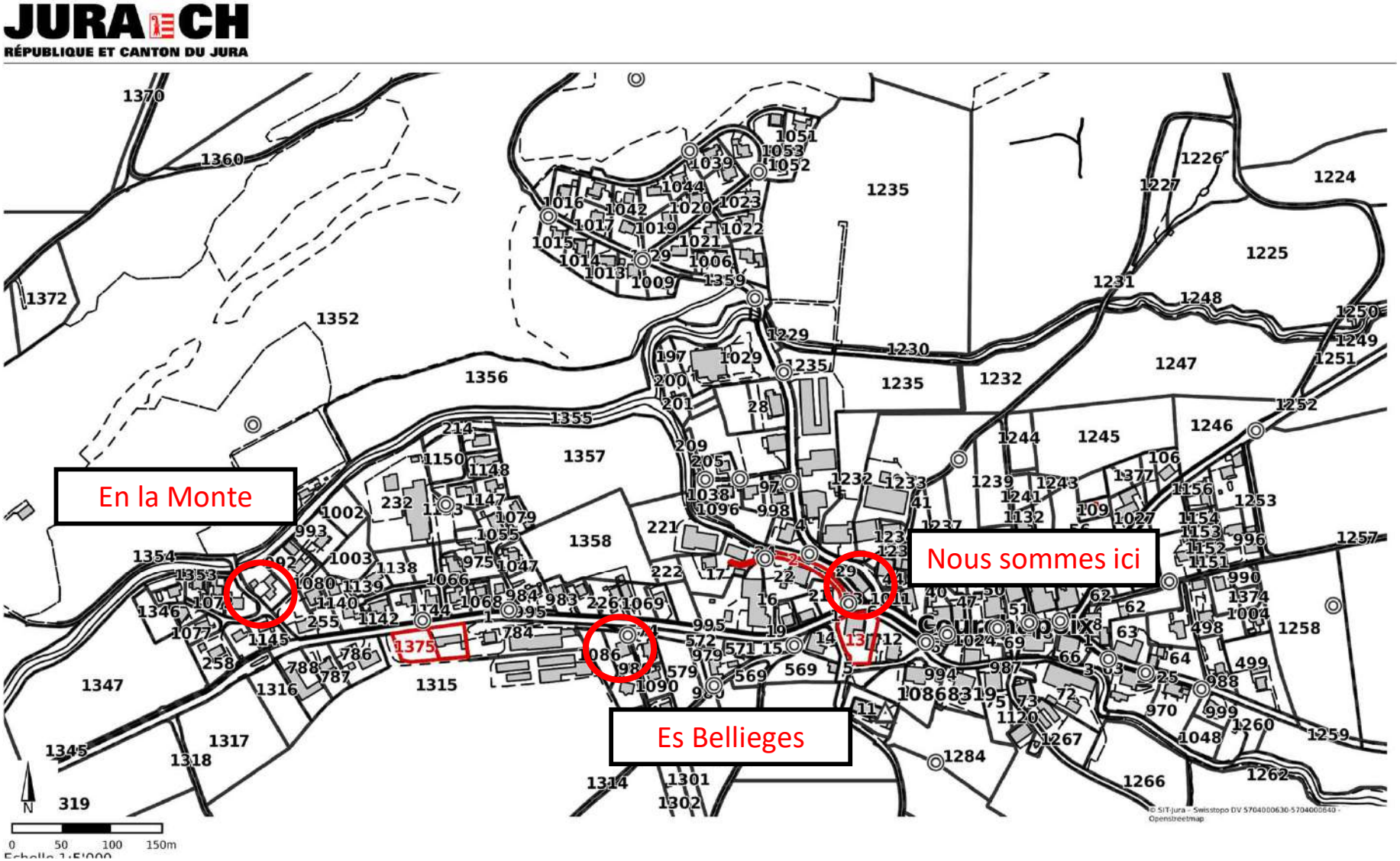
PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUITE À LA MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES À ES BELLIEGES

23 novembre 2026 / JGR

Déroulement de la présentation

1. Où se situent les nouvelles installations photovoltaïques ?
2. Pourquoi ces travaux ?
3. Que comprennent-ils ?
4. Combien vont-ils coûter ?
5. Quand seront-ils menés ?
6. Quelles seront les nuisances ?
7. Acceptez-vous le crédit de CHF 50’000.- ?

1. Où se situent les nouvelles installations photovoltaïques ?



2. Pourquoi ces travaux ?

- La mise en service d'installations photovoltaïques entraîne une augmentation de la tension dans le réseau de distribution.
- La valeur limite de la tension dans le quartier ne doit pas dépasser les 103% de la valeur nominale (230V x 103% = 236.9V).
- Si cette valeur dépasse les 103%, il est obligatoire de renforcer tout ou partie du secteur. Les frais de remboursements sont entièrement pris à charge par l'EICom (commission fédérale de l'électricité).
- Ce renforcement est encore soumis à l'ancien régime des remboursements de l'EICom.

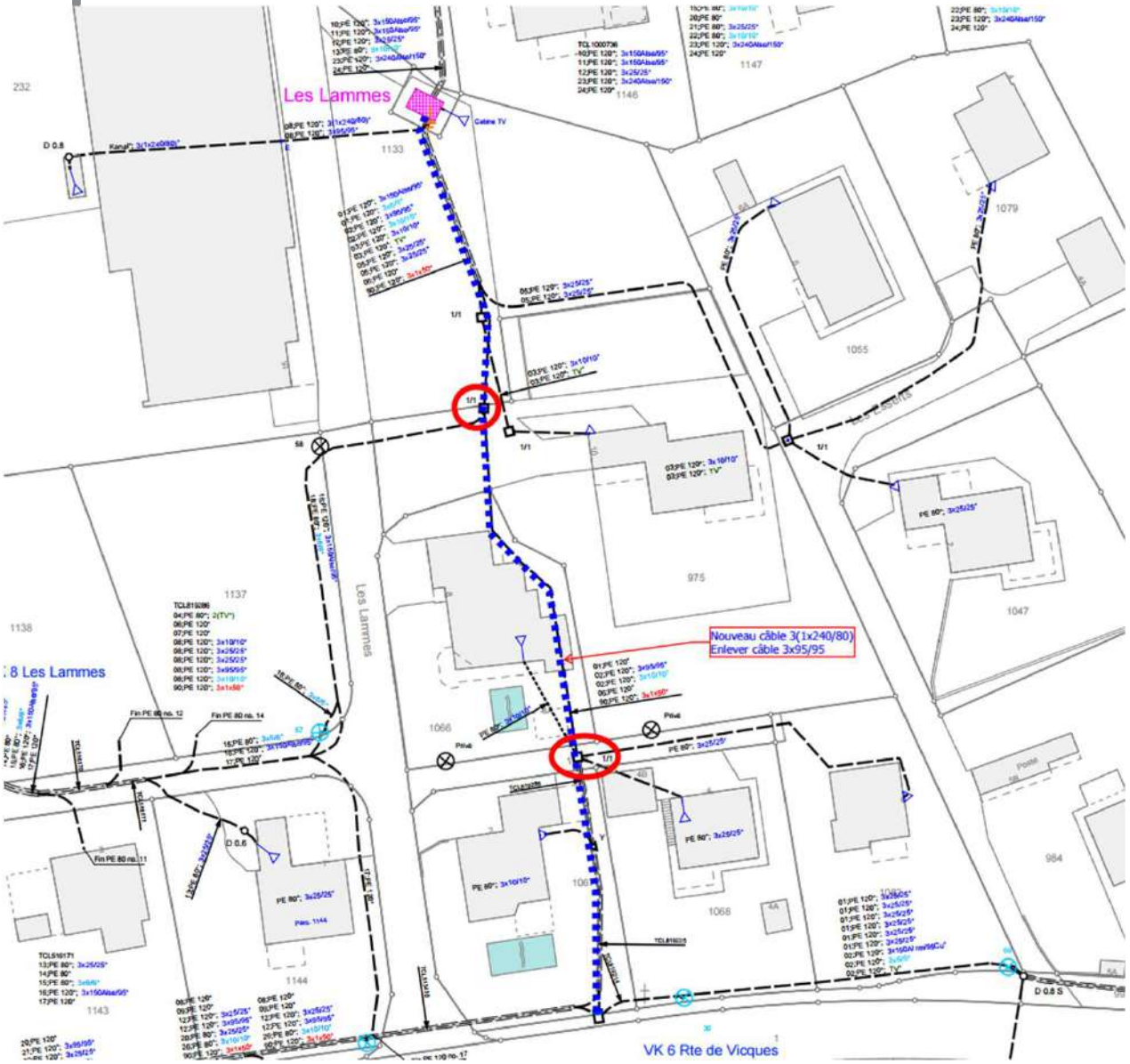
3. Que comprennent-ils ?

- L’ouverture et la fermeture des chambres (génie civil)
- Le matériel (câbles)
- Le montage et le démontage des câbles
- L’étude et le suivi du chantier y.c. mise à jour des plans
- Le montage du dossier de remboursement pour l’EICom

Prestation génie civil : Georges Chételat SA

Prestation électricité réseau : BKW AG

3. Que comprennent-ils ?



4. Combien vont-ils coûter ?

BUDGET	
Génie civil	CHF 5’000.-
Appareillage et travaux d’électricité, suivi du chantier	CHF 35’000.-
Divers et imprévus	CHF 10’000.-
TOTAL	**CHF 50’000.-**

Crédit avancé par les fonds propres du SEC et **totalement remboursé par l’ElCom** à la fin des travaux. Frais de traitement de dossier par l’ElCom non remboursés env. CHF 2’000.- à charge du SEC



5. Quand seront-il menés ?

- 23.11.2026
- Soumission du projet et du budget

Assemblée communale

Réalisation des travaux

- Dès disponibilité des entreprises (février 2027)

6. Quelles seront les nuisances ?

- Interruption d'environ 2h de l'approvisionnement électrique dans les quartiers concernés
  - Les abonnés touchés seront informés de la date par tout-ménage

- Nécessité d'accéder aux tableaux de certains propriétaires
  - Les abonnés concernés seront informés de la date par tout-ménage



7. Acceptez-vous le crédit de CHF 50’000.- ?

- Acceptez-vous le crédit de CHF 50'000.- ?
- Acceptez-vous de donner compétence au Conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit ?

Merci pour votre attention!

Commune mixte de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, www.courchapoix.ch
Secrétariat communal Tél. 032 438 88 54 admin.com@courchapoix.ch
Mairie Tél. 032 438 83 97 mairie@courchapoix.ch

Commune de Courchapoix

Tarifs des prestations du service électrique de Courchapoix

Tarifs décidés par le Conseil communal (tous les prix s'entendent hors taxes)

1. Raccordement électrique

a) Raccordements techniques (DRT)

• Nouveau raccordement (depuis la cabine la plus proche)	Devis sur demande
• Suppression d'un raccordement existant	Devis sur demande

Les frais de raccordement électrique sont à la charge du propriétaire.

b) Raccordements électriques provisoires

• Chantiers, jusqu'à 125A, pour 6 mois	CHF 800.-
• Chantiers, jusqu'à 125A, par mois supplémentaire	CHF 30.-
• Chantiers, supérieur à 125A	Devis sur demande
• Manifestations	Devis sur demande

Consommation électrique non comprise, montage et démontage du tableau compris

2. Frais de rappel

• Premier rappel	CHF 0.-
• Deuxième rappel	CHF 20.-
• Sommation	CHF 30.-
• Poursuites ou autres procédures d'encaissement	Frais effectifs
• Frais de coupures de l'alimentation électrique	CHF 150.-

3. Contrôle des installations électriques basse tension (procédures OIBT)

• Relance pour la fourniture du rapport de sécurité	CHF 30.-
• Dénonciation à l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques (ESTI)	CHF 100.-

4. Traitement des demandes de raccordement technique (DRT) et des mises en service des installations de production d'énergie (IPE)

Demande de raccordement technique (DRT) pour IPE, y.c. batteries

- IPE < 30 kVA CHF 300.-
- IPE > 30 kVA CHF 400.-
- Plus-value pour traitement de dossier incomplet CHF 120.- / h

Contrôle et mise en service d'une installation de production d'énergie

- IPE CHF 175.-
- Plus-value pour traitement de dossier incomplet CHF 120.- / h

Le Conseil a validé les tarifs de prestation du SEC lors de sa séance du 02 novembre 2026 et il a fixé l'entrée en vigueur du présent document au 1er janvier 2027.

Ainsi délibéré par l'Assemblée communale de Courchapoix le 23 novembre 2026

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président Le Secrétaire

Pierre-André Clivaz Stève Chételat